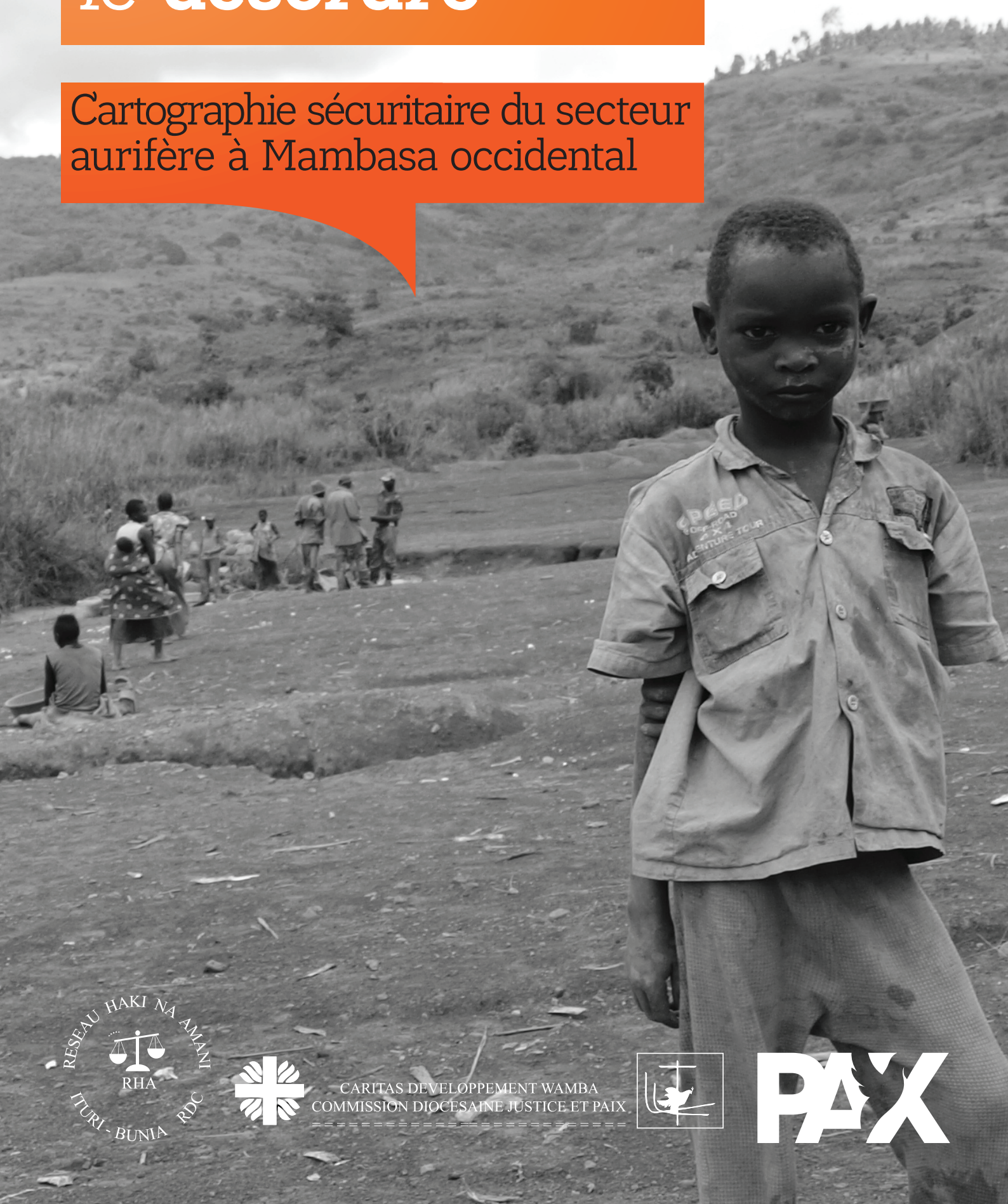


# Exploiter (dans) le désordre

Cartographie sécuritaire du secteur  
aurifère à Mambasa occidental



CARITAS DEVELOPPEMENT WAMBA  
COMMISSION DIOCESAINE JUSTICE ET PAIX



**PAX**

Ce rapport est le produit de recherches effectuées conjointement par la Commission Diocésaine Justice et Paix du diocèse de Wamba, le réseau Haki na Amani et PAX, l'organisation conjointe de Pax Christi Pays-Bas et le conseil de paix des Églises Néerlandaises (IKV).

Ces recherches ont été effectuées par l'équipe des chercheurs suivants : L'abbé Janvier Kabungi de la CDJP Wamba, Monsieur Pascal Takaibone du réseau Haki na Amani et Messieurs Jean Paul Lonema et Peer Schouten de PAX. L'auteur principal est monsieur Peer Schouten.

Ces recherches ont été effectuées grâce à une subvention obtenue par PAX auprès du Département Fédéral des Affaires Étrangères de la Confédération Suisse. Le Département Fédéral des Affaires Étrangères n'est aucunement responsable du contenu de ce rapport. Les avis exprimés dans le rapport ne représentent pas nécessairement les avis du Département Fédéral des Affaires Étrangères de la Confédération Suisse.

Septembre 2015

Wamba et Bunia (RDC) / Utrecht (Pays-Bas)



CARITAS DEVELOPPEMENT WAMBA  
COMMISSION DIOCESAINE JUSTICE ET PAIX



## Photo de couverture

Peer Schouten

## Plus d'informations

Pour plus d'informations s'il vous plaît contactez  
[vanpuijenbroek@paxforpeace.nl](mailto:vanpuijenbroek@paxforpeace.nl)

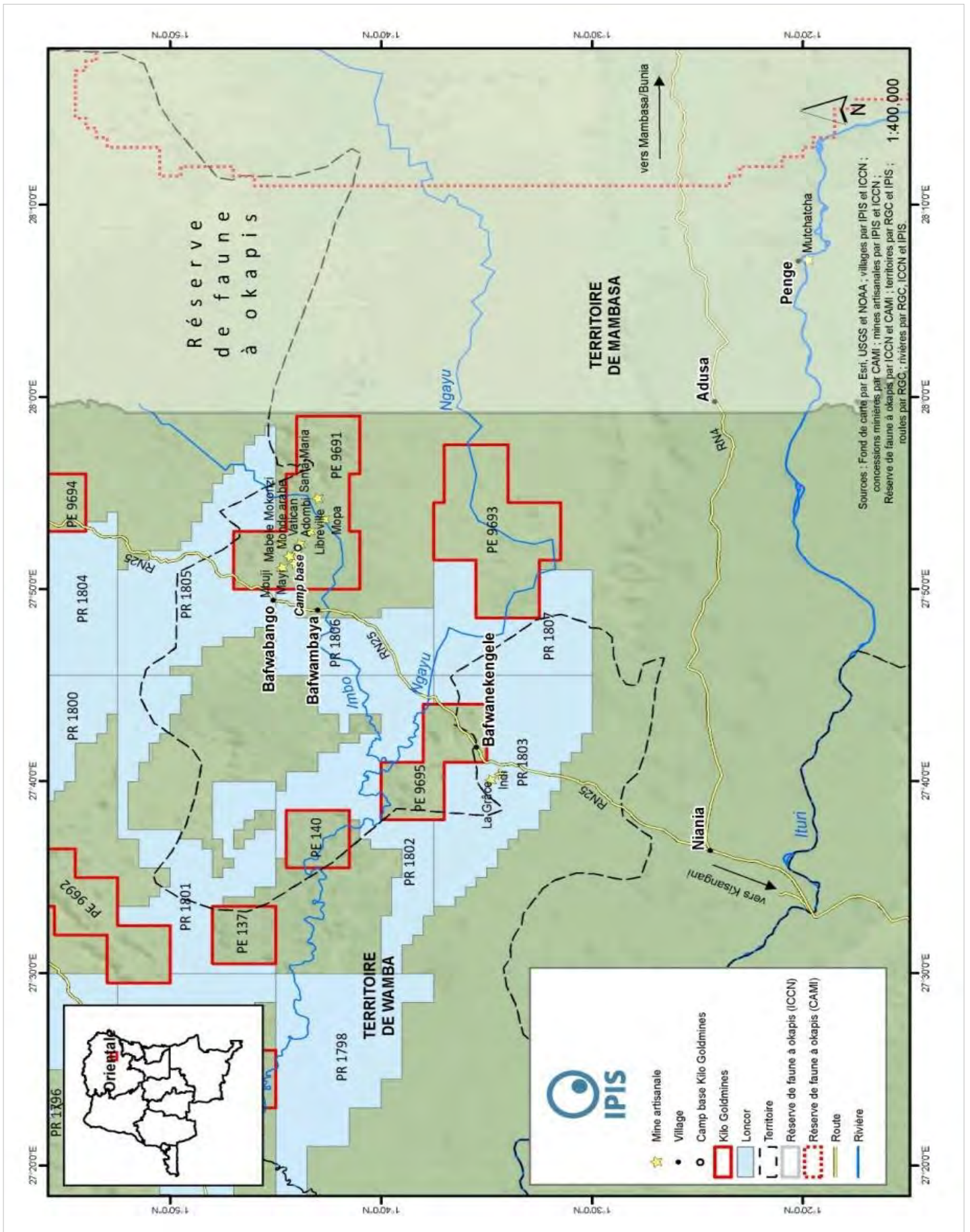
## Une publication de

PAX Pays-Bas, Commission Diocésaine  
Justice et Paix du diocèse de Wamba & le  
réseau Haki na Amani

ISBN 978-90-70443-85-6 | NUR 972 |

Numéro de série PAX2015/006





Concessions minières à Mambassa occidentale – IPIS 2015

# Résumé exécutif

## **Introduction**

Avec une superficie de 36.783 km<sup>2</sup>, Mambasa est le plus vaste territoire de la Province de l'Ituri. Malgré sa superficie importante, ce territoire connaît une faible densité de la population—plus de 300.000 avec une immigration forte des Nande du Nord Kivu et autre population attirée par son sol et sous-sol très riches. Au sein du Territoire de Mambasa se situe la Réserve de faune à Okapi (RFO). Le chef lieu du territoire se trouve à l'Est de la RFO. Tandis que, Mambasa occidentale se situe à l'Ouest de la RFO et est plus tôt sous l'influence de Bafwasende et de Kisangani que de l'Administration de Mambasa.

L'orpaillage est considéré comme une activité économique principale dans tout Mambasa occidental et qu'il est, par conséquent, difficile de dissocier les orpailleurs d'un intérêt séparé de la « population locale ». Il est estimé que 50% de la population de Mambasa se consacre à l'orpaillage et que les localités de Nia Nia et Bafwabango seules comptent déjà au moins 30.000 orpailleurs.

Il y a une présence assez importante des entreprises semi industrielles, surtout avec les dragues le long des fleuves. Leur cohabitation avec les opérateurs d'autres méthodes d'extraction donne lieu à des tensions fréquentes.

Finalement, l'exploitation industrielle a lieu par le biais des entreprises minières Loncor au PK 25 et Kilo Goldmines au PK 47. Ces entreprises sont encore en phase d'exploration.

Plusieurs milices sont actives dans Mambasa occidental. Il s'agit notamment de deux groupes Maï-Maï Simba. Leur activisme explique la présence significative des FARDC venus de tous les coins de l'ex Province Orientale. Mambasa occidentale partage la frontière avec le Territoire de Bafwasende qui est une zone également déstabilisée par la présence de milice et des FARDC. En général Mambasa occidental est gravement militarisé. Cette militarisation est directement liée à l'orpaillage.

## **Cartographie et analyse sécuritaire**

Vue le contexte sécuritaire fragile qui prévaut dans Mambasa Occidental, nos enquêtes sur terrain ont d'abord consisté à élaborer la cartographie des incidents et de les analyser.

Parmi les incidents documentés figurent notamment :

- de barrière de route privée donnant accès au camp de KiloGold mais aussi à 14 chantiers artisanaux très fréquemment visités par des milliers d'orpailleurs 2<sup>ème</sup> semestre 2014;
- le scellage du matériel des exploitants semi-industriels de l'or chinois par la Direction Générale d'Impôts fin 2013;

- incidents de personnes disparues en 2014;
- l’ultimatum du Ministre de l’Environnement pour l’évacuation des orpailleurs de la RFO (15 octobre 2014) ;
- pris en otage par les milices de Manu de deux exploitants semi-industriels chinois et quelques membres congolais de leur équipe et libération suite au paiement d’une amende de 13.000 \$ en octobre 2014;
- délogement non-annoncé des orpailleurs du chantier Esui yo Wapi par l’ICCN (12 décembre 2014) ;
- l’AFM artisanal à Mambasa occidental chassé par les FARDC de Bafwasende pour donner place à l’exploitation semi-industrielle de son foyer riverain à l’Ituri par des Chinois (décembre 2014) ;
- l’occupation du foyer minier Mutchatcha par les milices de Manu et Mangaribi (6-24 décembre 2014) ;
- confrontations violentes entre orpailleurs et FARDC/gardes-parcs suite au délogement des orpailleurs des chantiers Mutchatcha et Penge (16 janvier-mi-février 2015).

L’analyse de ces incidents montre qu’il y a 4 facteurs importants dans l’insécurité régnant dans la zone de Mambasa Occidental :

- ◆ Les tensions entre la société Kilo Goldmines et les exploitants artisanaux d’or dans la concession de Kilo autour de la semi-industrialisation de l’orpaillage ;
- ◆ Les divers conflits impliquant les exploitants semi-industriels ;
- ◆ Les tensions autour de l’accès à la RFO ;
- ◆ L’instrumentalisation de l’insécurité et l’implication des FARDC dans le secteur aurifère.

L’orpaillage est entrain de se professionnaliser en évoluant vers la semi industrialisation. Outre l’introduction d’outils mécaniques dans l’orpaillage (le sous-courant et les concasseurs), depuis l’année 2014, on a vu l’entrée de deux techniques supplémentaires dans l’extraction artisanale de Mambasa occidental, à savoir : la dynamite et le traitement chimique des déchets. Le traitement chimique comprend une série de bassins cimentés, dans lesquelles on dépose des déchets qui s’amalgament avec des produits chimiques. Il est probable qu’il s’agisse de bacs de décantation pour la cyanuration. Ces innovations rendent l’orpaillage beaucoup plus rentable et constituent une menace à la société Kilo Goldmines.





Les bassins pour le traitement des déchets sur le chantier de Mbuyi-Maji, dans le permis de Kilo Goldmines (Photo : Peer Schouten, 2014)

Les exploitants semi industriels profitent d'une « protection » venant de Kinshasa. Ils sont généralement gardés par des éléments des FARDC. Deux sociétés chinoises—Fametal et Corner Stones Ressources—ont souvent mobilisés « leurs » soldats pour chasser des orpailleurs en cas de conflit. La communication entre les Chinois et d'autres parties intéressées se fait par l'intermédiaire de ses militaires. Les sociétés Chinoises viennent avec de « grandes recommandations » ou des « parapluies politiques » et tombent en dehors de tout contrôle des autorités locales.

Bien que l'exploitation minière soit interdite dans une aire protégée, la RFO regorge de sites miniers artisanaux. Il est estimé qu'il y a 70 chantiers miniers et qu'à un moment donné il y avait 20.000 orpailleurs. C'est aussi la zone fréquentée par les milices Maï-Maï. L'accès limité et réglementé de la RFO est perçu par la population comme une source de frustration. Les opérations d'évacuation des orpailleurs constituent par ailleurs un autre risque sécuritaire.

Sur le plan sécuritaire, Mambasa occidentale est caractérisé par une imbrication structurelle de tous les acteurs de sécurité dans l'exploitation aurifère. Qu'il s'agisse des FARDC, de la PNC, des sociétés privées de gardiennage ou des milices, tous sont connectés à l'exploitation aurifère. Cette imbrication est structurelle car il s'agit pas d'incidents insignifiants, mais d'un relevé important d'incidents. Finalement, cette imbrication est généralisée pour le secteur aurifère car elle n'affecte pas seulement une seule méthode d'extraction, mais concerne les trois méthodes appliquées dans la zone.

	FARDC	PNC	Gardiennage	Groupes armés
<b>Industrielle</b>		X	X	
<b>Semi-industrielle</b>	X	X		
<b>Artisanale</b>	X	X		X

Les FARDC sont impliqués dans la semi-industrielle, mais aussi dans l'exploitation artisanale soit en tant qu'exploitant ou soit en taxateur des Administrateurs de Foyers Miniers (AFM). Dans la RFO ils participent aux opérations militaires en vue d'une évacuation des orpailleurs et au même moment ils collectent des taxes sur les activités minières artisanales dans la RFO. A l'extérieur de la RFO, mais dans la concession de Kilo Goldmines, les FARDC s'impliquent structurellement dans l'exploitation artisanale en collectant des taxes, comme chef de trou ou en réclamant une quantité fixe de la production. Un autre fait structurel qui s'ajoute à la confusion est l'absence d'une hiérarchie claire dans les FARDC déployées localement. À Mambasa occidentale, il y a des militaires dépendant de trois hiérarchies différentes : des militaires du 908e bataillon de Bafwasende, dépendent de la 9e région militaire de Kisangani, de la 32è région militaire de Bunia et des militaires du bataillon d'Isiro dépendant de Gombari-Watsa.

La lutte contre les groupes armés et l'exploitation illicite dans la RFO est difficile, car les soldats de Bafwasende sont impliqués dans l'approvisionnement des Maï-Maïet l'exploitation de minerais dans la RFO. Un répondant disait, « on pensait que cela prendrait fin avec le remplacement du Général Kifwa, mais tout a continué après son remplacement. Il est donc question d'un facteur structurel dans le fonctionnement du bataillon de Bafwasende ». Des autochtones y ajoutent souvent l'imbrication d'un réseau criminel de *boyomais* (originaires de Kisangani) avec ces militaires de Bafwasende.

La Police Nationale Congolaise (PNC) est présente dans la plupart des localités de Mambasa occidentale. Il s'agit de plusieurs services policiers : la police dite « normale » ; la police routière et la police des mines. Généralement, la PNC collecte des taxes mais il reste contrairement aux FARDC en dehors de la RFO. Outre la méthode artisanale d'extraction, la PNC est aussi impliquée dans la sécurisation de l'extraction semi-industrielle et industrielle.

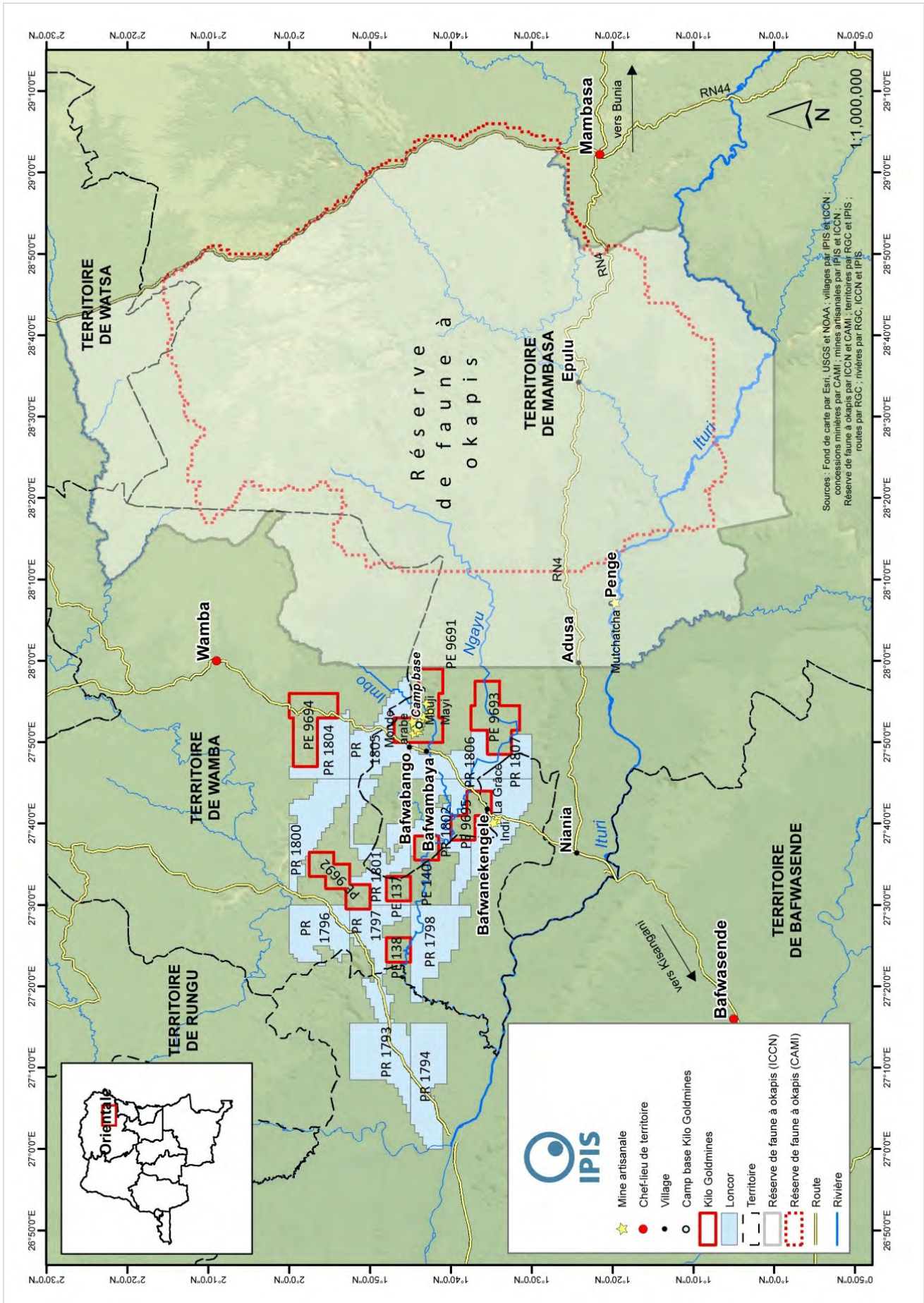


Photo montrant un sac de sable réservé comme « taxe » pour la PNC dans l'un des chantiers de PK 47. - Peer Schouten PAX

Les sociétés de sécurité privée ou les sociétés de gardiennage sont une autre catégorie d'acteurs sécuritaires structurellement imbriqués dans le secteur aurifère de Mambasa occidental. Ces acteurs sécuritaires se sont uniquement liés avec la méthode industrielle de l'extraction aurifère, c'est-à-dire, avec les deux sociétés d'exploration aurifère présentes dans la zone.

Les éléments restants du groupe Mai-Mai Simba chapeauté par les disciples du feu Morgan sont eux-aussi imbriqués structurellement dans la gouvernance du secteur aurifère. Cette imbrication se limite géographiquement à la RFO et se présente sous la forme d'un même type de parasitisme des orpailleurs que celle pratiquée par les militaires—avec la différence que les milices occupent les chantiers pendant des périodes plus courtes. Leur présence est manifeste et incite vite à une évacuation des orpailleurs et à une réaction politico-militaire. Selon plusieurs sources, les chantiers enclavés dans la RFO sont d'une importance vitale pour les milices : ils peuvent s'y réapprovisionner en marchandises et en porteurs forcés. Il existerait un réseau criminel ayant des relations entre les militaires déployés à Bafwasende, les milices de l'ancien groupe de Morgan, des braconniers, certaines autorités coutumières locales et des négociants Nande, et tous les éléments de ce réseau profiteraient du désordre à Mambasa occidental.





Limites de la RFO – IPIS 2015

## **Facteurs contextuels**

En plus de ces imbrications structurelles, il y a plusieurs facteurs contextuels à l'exploitation aurifère.

Il existe une controverse autour des limites de la RFO. Elles sont clairement délimitées selon la ICCN mais le Cadastre Minier donne une autre délimitation, donnant lieu à une zone contestée qui comprend entre autres les chantiers Penge et Mutchatcha. Cela entraîne des évacuations forcées très disputées. Un autre facteur est la frustration parmi la population par rapport à la RFO qui la priverait selon elle des moyens de subsistance.

Il y a une économie politique générale de prédation à Mambasa occidentale qui peut se proliférer et continuer grâce au désordre et à l'insécurité. Le secteur fait objet de dynamiques d'(in)sécurité plus générales. Les milices, les militaires et les pouvoirs coutumiers y jouent un rôle prépondérant. Les policiers en font aussi partie structurellement mais semblent se conduire de façon « plus civilisée ».

La société civile est peu organisée à Mambasa occidentale et on se pose la question de savoir si les personnes affectées sauront comment s'organiser autour des intérêts partagés. Les représentants de la société civile ne sont pas suffisamment capables d'influencer le domaine public.

Les chefs coutumiers jouent un rôle manifeste dans la gouvernance de l'extraction artisanale de l'or. Ce sont les chefs coutumiers qui dominent comme gérants *de fait* des chantiers artisanaux. Dans la RFO, ce sont surtout les pouvoirs coutumiers Bombo qui se manifestent au premier plan.

Finalement, le facteur le plus fondamental, est l'impression que la loi n'existe pas à Mambasa occidentale. Face à l'omniprésence de l'abus de la loi, du pouvoir policier et militaire et de la circulation des armes, une mentalité s'est logiquement développée parmi les personnes affectées et se traduit par l'acceptation de collaborer sans la moindre résistance aux systèmes d'exploitation locaux—et d'essayer d'en tirer un peu profit.

## **Conclusions**

Mambasa vit de l'orpaillage qui se développe rapidement entre autre grâce à l'immigration et une semi-industrialisation. Elle donne du travail à beaucoup de Congolais. Mais la richesse en or à Mambasa occidentale se traduit surtout en insécurité et désordre organisé. L'étude montre que les principaux risques par rapport à la sécurité sont les suivantes :

- ◆ L'orpaillage est de plus en plus cramponné entre d'un côté la RFO et de l'autre la société Kilo Goldmines. Si jamais il y avait une interdiction de l'orpaillage au même moment par la RFO ainsi que par la société Kilo Goldmines un grand risque de sécurité subviendrait ;
- ◆ L'implication structurelle de la FARDC dans l'exploitation artisanale et semi-industrielle comprend toute sorte de violations des droits de l'homme ;
- ◆ La présence de milices est empêtrée avec la cohabitation tendue entre les populations et la RFO.

# Recommandations

Sur base de la recherche nous faisons les recommandations suivantes :

## ◆ A l'État

- Faire des propositions concrètes en accord avec les entreprises industrielles sur les possibilités de création de ZEA et sur l'exploitation artisanale au sein des concessions industrielles ;
- créer effectivement des ZEA pouvoir accueillir les orpailleurs évacués du parc et favoriser le processus de formalisation du secteur minier artisanal ;
- Améliorer les niveaux techniques et opérationnels des services de l'État ;
- Créer plus de clarté par rapport aux limites administratives de la RFO ;
- Clarifier le statut légal de l'orpaillage dans les concessions minières couvertes par les titres miniers et régler les taxations dans un cadre légal cohérent ;
- Démilitariser l'exploitation semi-industrielle et s'assurer de sa mise en conformité avec le Code Minier ;
- Mettre sur place des comités de sécurité ou de suivi de l'exploitation des ressources naturelles à tous les niveaux administratifs avec la participation des autorités administratives, des forces de l'ordre et de la société civile, notamment les représentants des femmes et des églises ;
- Réformer la présence des FARDC afin qu'il y ait une structure claire avec une seule hiérarchie. Assurer une rotation fréquente des militaires pour éviter de leur donner l'opportunité de s'impliquer dans l'extorsion des orpailleurs et afin d'éviter qu'ils n'entrent en connivence avec les groupes armés. Assurer le paiement des salaires des soldats. Assurer que les FARDC déployés dans le territoire de Mambasa ne s'ingère pas sous quelque manière que ce soit dans la gestion de l'exploitation aurifère mais qu'il protège la population locale contre l'activisme de groupes armés ;
- Rétablir la sécurité dans le Territoire de Mambasa en obtenant la reddition des groupes armés actifs dans la région. Ouvrir des négociations avec les milices sur leur reddition.



◆ aux entreprises

- Mettre en place un mécanisme transparent de recrutement favorable aux autochtones avec des emplois alternatifs pour les orpailleurs ;
- Collaborer avec l'État pour la création de ZEA en faveur des orpailleurs ; Mettre en place une politique qui donne aux orpailleurs la possibilité de travailler dans leurs concessions industrielles en respectant les lois du pays ;
- Divulguer publiquement leur politique en matière de cohabitation harmonieuse avec toutes les parties prenantes (Gouvernement, orpailleurs, autorités coutumières et communautés locales).

Divulguer publiquement leurs études d'impact environnemental et social

- Plaider pour la non ingérence effective des FARDC dans l'exploitation aurifère et la lutte contre les violations de droits de l'homme dans leurs concessions ;
- Participer dans le cadre permanent de concertation en vue de la cohabitation harmonieuse entre toutes les parties prenantes (gouvernement, industrie, orpailleurs, autorités coutumières .

◆ Aux milices

- S'ouvrir à des négociations avec l'état sur leur reddition.

◆ Aux exploitants artisanaux

- Se conformer à la loi et éviter d'en violer les dispositions ;
- Arrêter l'évolution vers une semi-industrialisation y compris les nouvelles opérations de traitement chimique avant de conclure un protocole d'accord entre orpailleur, État et concessionnaire minier ;
- S'organiser en coopératives.

◆ À la RFO

- Harmoniser avec les ministères de Mines (CAMI) et le Ministère de l'Environnement la question de limites de la RFO ; publier largement les cartes portant des indications claires par rapport aux points d'intérêt connus par les populations locales tout le long des limites de l'aire protégée ; placer des plaques indiquant la limite sur toutes les voies d'accès formelles et informelles du parc ;

- Contenir et bien réglementer les opérations conjointes avec les FARDC afin d'éviter qu'elles amènent au débordement et occasionnent des cas de violation des droits de l'homme ;
- Approcher les autochtones pour un dialogue franc en prenant en compte leurs desiderata ;
- Rechercher un réel accord avec les chefs coutumiers pour leur participation dans la gestion active des programmes de conservation de la RFO.

◆ Aux communautés locales

- s'organiser en associations pour mieux dialoguer avec les parties prenantes et mieux articuler les problèmes de communautés locales;
- Développer un mécanisme permanent de surveillance les tracasseries qui gangrène le secteur minier artisanal pour mieux faire le plaidoyer auprès des décideurs.

◆ À la Société Civile

- Faire le monitoring continu et structurel des incidents dans le domaine de sécurité et des violations des droits de l'homme, en faire des rapports régulier et un plaidoyer régulier, structurel, efficace et effective ;
- mieux s'organiser pour mieux articuler les problèmes des communautés locales et dialoguer avec les parties prenantes intervenant dans l'exploitation aurifère à Mambasa occidental ;
- Renforcer les capacités des communautés locales sur les lois pertinentes relatives aux ressources naturelles et développer une synergie avec les autres acteurs de la Société Civile pour rapporter les incidents et mener des actions de plaidoyer ;
- Faire un programme élargi de sensibilisation en faveur de toutes les couches de la population par rapport à leurs droits et obligations, au code minier, aux limites des compétences et droits de taxation des autorités présentes, afin de réduire les tracasseries.





**PAX**

P.O. Box 19318  
3501 DH Utrecht  
Pays-Bas

[www.paxforpeace.nl](http://www.paxforpeace.nl)  
[info@paxforpeace.nl](mailto:info@paxforpeace.nl)  
+31 (0)30 233 33 46